

COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE DU BOIS
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2018

Date de Convocation : 4 mai 2018

Présents : M. Sylvain SÉNÉCAILLE, **Maire** – Mmes Joëlle OLIVIER, Françoise VALETTE-BERNIER, MM Alain BREMOND, Gaëtan BOUFFARD, Henry RENOUL **Adjoint**s, Mmes Véronique BASSAGET, Chrystèle DARTEIL, Frédérique GILLET, Claudie QUERNIARD, MM Hamid AGHAEI, Joël BENETEAU, Jean-Pierre PARIENTY, Yannick RUAULT, Christophe SIMONNEAU

Secrétaire de séance : Benoît HUMEAU

Absents et Excusés : Franck GODINEAU, Chrystèle DARTEIL, Christophe SIMONNEAU

Pouvoirs : Chrystèle DARTEIL donne pouvoirs à Françoise VALETTE-BERNIER

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2018.

DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Délégation : Exercer le droit de préemption au nom de la Commune

Déclaration d'intention d'aliéner en date du 23 avril 2018 pour la vente d'une maison située 28 rue des Lavandières- M. NERRIERE au profit de M. METAYER et MME JAMIN- Décision de ne pas utiliser le droit de préemption urbain

Délégation : Préparer, passer et exécuter les marchés et accords-cadres ainsi que leurs avenants

Extension et réhabilitation du bâtiment périscolaire - Avenants au marché

Lot 9 : Revêtements de sols scellés / Faience

Avenant n°2 : Suppression de prestations dans les WC n°2 et travaux complémentaires au droit des 3 lavabos des salles d'activités

Plus-value de 82,90 € H.T.

Lot 11 : Plafonds suspendus / isolation

Avenant n°2 : Travaux complémentaires dans le dortoir 1

Plus-value de 146,88 € H.T.

OBJET : RESTAURATION SCOLAIRE
TARIFS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs des repas de la restauration scolaire facturés aux familles pour l'année scolaire 2018/2019.

De plus, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la participation aux classes vertes du Centre d'Initiation aux Sports de Plein Air (C.I.S.P.A.) de Ribou que l'Agglomération du Choletais a ouvert à l'ensemble des écoles primaires de l'Agglomération, il s'avère que les élèves peuvent déjeuner à la cantine du C.I.S.P.A. Pour des raisons de simplification, les élèves de notre Commune peuvent utiliser des tickets cantine de Saint Christophe du Bois. Ensuite, l'Agglomération du Choletais refacture par trimestre à la Commune, le montant du repas pris par les élèves Christophoriens pendant l'année scolaire 2018/2019. Ce tarif correspond au prix du repas pris à la cantine scolaire de Saint Christophe du Bois.

Monsieur le Maire demande également au Conseil Municipal de se prononcer sur cette pratique.

Après en avoir délibéré, par vote à bulletins secrets, le **CONSEIL MUNICIPAL** :

ARRÊTE le prix des repas de la cantine facturés aux familles ainsi qu'il suit :

- Pas d'augmentation : 2 voix pour
- Augmentation de 1% : 2 voix pour
- Augmentation de 1,442 % : 13 voix pour

		Tarifs année scolaire 2017/2018	Tarifs année scolaire 2018/2019
<u>Périodes scolaires</u> Lundi, mardi, jeudi et vendredi	Repas pour un enfant	3,77 €/enfant/jour	3,82 €/enfant/jour
	Repas pour 3 enfants	3,46 €/enfant/jour	3,51 €/enfant/jour
	Repas Adulte	5,44 €/repas/jour	5,52 €/repas/jour
<u>Périodes « Poil de Carotte »</u> Mercredi midi et vacances scolaires	Repas enfant	4,26 €/enfant/jour	4,32 €/enfant/jour

CHARGE Monsieur le Maire de faire émettre mensuellement les titres de recette correspondant à l'article 7067 – redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement du budget des exercices 2018 et 2019.

DONNE SON ACCORD à ce que la Commune de Saint Christophe du Bois reverse à l'Agglomération du Choletais, le montant des repas pris par les élèves de Saint Christophe du Bois fréquentant le Centre d'Initiation aux Sports de Plein Air (C.I.S.P.A.) de Ribou, soit par conséquent ... € par repas pendant l'année scolaire 2018-2019.

CHARGE Monsieur le Maire de signer la convention qui pourra être proposée par la C.A.C.

OBJET : ACCUEIL PERISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « POIL DE CAROTTE » : PROJETS EDUCATIFS A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} septembre 2018, l'accueil périscolaire et accueil de loisirs Poil de Carotte deviendra un service communal. En effet, le Conseil Municipal a approuvé et entériné la reprise par délibération en date du 9 avril 2018.

Un comité de pilotage a été ainsi constitué avec des parents, des élus, des salariés de la structure Poil de Carotte et le personnel administratif de la Mairie aidé par le Centre Social Intercommunal Ocsigène via la coordination enfance. Dans le cadre de cette reprise, les objectifs éducatifs de la Commune ont été organisés dans deux projets éducatifs, l'un pour l'accueil périscolaire et l'autre pour l'accueil de loisirs, annexés à la présente délibération.

Les projets éducatifs ont pour objectif de définir les orientations et les valeurs éducatives que la Commune souhaite mettre en place dans l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs. Le projet éducatif est une obligation réglementaire. Il traduit l'engagement, les priorités et les principes éducatifs de l'organisateur d'un accueil collectif de mineurs.

Les objectifs des projets éducatifs sont de :

- Respecter les besoins des enfants : besoins biologiques, besoins d'épanouissement, besoins d'appartenance et d'amour, besoins de reconnaissance, besoins de sécurité et de protection
- Travailler sur des axes ciblés tels que l'épanouissement et le bonheur de l'enfant, l'accompagnement et l'écoute comme un être à part entière, l'épanouissement de l'enfant par des activités diversifiées...
- Défendre des valeurs fondées sur le « vivre ensemble » : le respect, le partage, l'entraide, la politesse, la tolérance et la bienveillance.

Le projet de la Commune est de faire de ce service communal un relais familial où l'enfant peut s'épanouir dans un lieu où il se sent bien en évoluant dans une structure chaleureuse auprès d'animateurs accueillants.

Ces projets éducatifs établis vont ainsi permettre au Directeur de la structure en concertation avec les animateurs de définir le projet pédagogique et de proposer les actions et les animations qui seront en lien avec les objectifs définis.

Après en avoir délibéré, par vote à mains levées et à l'unanimité, **le CONSEIL MUNICIPAL**,

PREND ACTE des deux projets éducatifs établis par le Comité de Pilotage tel qu'annexés à la présente délibération,

APPROUVE les projets éducatifs, qui prendront effet à compter du 1^{er} septembre 2018.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant aux projets éducatifs.

CHARGE Monsieur le Maire d'adresser les projets éducatifs relatifs de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ainsi qu'à tout autre organisme concerné par ces projets.

OBJET : ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT « POIL DE CAROTTE » - TARIFS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} septembre 2018, l'accueil périscolaire et accueil de loisirs Poil de Carotte deviendra un service communal. En effet, le Conseil Municipal a approuvé et entériné la reprise par délibération en date du 9 avril 2018.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs de ce service pour l'année scolaire 2018/2019.

Après en avoir délibéré, par vote à mains levées et à l'unanimité, **le CONSEIL MUNICIPAL :**

ARRÊTE les tarifs facturés aux familles ainsi qu'il suit :

Les tarifs de l'accueil périscolaire

	QF de 0 à 600	QF de 601 à 799	QF de 800 à 1050	QF de 1051 à 1400	QF sup à 1400
Tarifs à la demi-heure*	0,42 €	0,95 €	1,05 €	1,27 €	1,45 €
Tarif du petit-déjeuner	0,50 €				
Tarif du goûter	Offert				

Les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement

	QF de 0 à 600	QF de 601 à 799	QF de 800 à 1050	QF de 1051 à 1400	QF sup à 1400
Journée complète sans repas	4,60 €	8,60 €	10,60 €	10,85 €	12,50 €
½ journée sans repas	2,30 €	4,35 €	5,35 €	5,45 €	5,80 €
Prix du repas « Poil de Carotte »	4,32 €				
Mini-camps / séjours	Tarifs modulés en fonction du Quotient familial des familles et fixés par délibération du conseil municipal avant l'ouverture des inscriptions.				
Nuits sous toile / bivouac					
Sortie à la journée					
Péricentre Tarifs à la demi-heure	0,30 €	0,50 €	0,70 €	0,90 €	1,10 €
Tarif du petit-déjeuner	0,50 €				
Tarif du goûter	Offert				

Les dispositions particulières

- Tout changement de situation familiale ou professionnelle en cours d'année doit être notifié à la direction du service en transmettant la nouvelle attestation de la CAF. Aucune modification du quotient familial ne sera prise en compte sans justificatif.
- Pour les familles non affiliées à la CAF ou affiliées à un autre régime, il conviendra de transmettre la copie du dernier avis d'imposition. La tarification sera calculée au regard des revenus imposables (Un courrier sera transmis aux familles pour indiquer le niveau de tarification).
- Une pénalité forfaitaire de 10 € (sauf circonstances exceptionnelles : maladie, accident) est appliquée pour le dépassement de l'horaire de fermeture de l'accueil périscolaire (19h00) et de l'accueil de loisirs (18h45).
- En cas d'absence de l'enfant, sans avertissement dans les délais impartis et sauf circonstances exceptionnelles (maladie, accident ...), le service réservé est facturé.
En cas de maladie, il conviendra de présenter un certificat médical. A défaut, le service sera facturé.
Périscolaire : absence de l'enfant sans avertissement dans les 48h qui précèdent = facturation
ALSH : absence de l'enfant sans avertissement dans les 14 jours qui précèdent = facturation
- Lorsque la présence réelle d'un enfant est inférieure aux créneaux horaires réservés, sans avertissement dans les délais impartis, ce sont les créneaux réservés qui sont facturés.

Les tarifs privilège

Un tarif privilège est appliqué aux familles :

- ❖ - 5% pour la présence de 2 enfants d'une même famille sur une même journée.
- ❖ - 10 % pour la présence de 3 enfants et plus d'une même famille sur une même journée.

CHARGE Monsieur le Maire de faire émettre mensuellement les titres de recette correspondant à l'article 7067 – redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement du budget des exercices 2018 et 2019.

OBJET : ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT « POIL DE CAROTTE » - APPROBATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} septembre 2018, l'accueil périscolaire et accueil de loisirs Poil de Carotte deviendra un service communal. En effet, le Conseil Municipal a approuvé et entériné la reprise par délibération en date du 9 avril 2018.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'approuver le règlement intérieur du service périscolaire et accueil de loisirs Poil de Carotte pour l'année scolaire 2018-2019.

Pour cela, Monsieur le Maire donne lecture de ce règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, par vote à mains levées et à l'unanimité, le **CONSEIL MUNICIPAL** :

APPROUVE le règlement intérieur du service périscolaire et accueil de loisirs Poil de Carotte pour l'année scolaire 2018-2019, annexé à la présente délibération.

OBJET : PROGRAMME 2018 : RÉNOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML en vigueur décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

ARTICLE 1 : La Commune de Saint Christophe du Bois, par délibération du Conseil Municipal en date du 15 mai 2018, accepte de verser un fonds de concours pour l'opération et selon les modalités suivantes :

Référence	Désignation de l'opération	Montant de l'opération H.T	Taux du fonds de concours	Fonds de concours à verser au SIEML H.T.
RENOVATION EP 2018	Programme de rénovation pour 2018	23 687.12 €	50 %	11 843.56 €

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ARTICLE 3 : Le Maire de la Commune de SAINT CHRISTOPHE DU BOIS, le Comptable de la Commune de SAINT CHRISTOPHE DU BOIS, le Président du SIEML, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

OBJET : FACTURES EN INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les factures qu'il a reçues. Ces factures concernent l'acquisition de biens durables dont la valeur unitaire est inférieure à 500 €.

Compte 2183

- ISAPRO- Ordinateurs école publique pour un montant de 3908.64€ H.T soit 4699.01€ T.T.C (facture n° FA20146956 en date du 24/04/2018).
- ISAPRO – Ecrans d'ordinateur pour l'école publique et la mairie pour un montant de 787,57 € H.T. soit 956,98 € T.T.C. (facture n°FA20147007 du 03/05/2018)

Compte 2188

- ESPACE EMERAUDE- Mobilier pour associations pour un montant de 993.34€ H.T soit 1 192.01 € T.T.C (facture n°180300080 en date du 31/03/2018)
- NADIA SIGNALISATION- Panneaux de signalisation pour un montant de 475.49€ H.T soit 570.59€ T.T.C (facture n° 122975 en date du 06/04/2018).
- WESCO- Mobilier pour Poil de Carotte pour un montant de 2 070.62€ H.T soit 2 484.75 € T.T.C (facture n°IW920717 en date du 10/04/2018)
- NADIA SIGNALISATION – Signalétique bâtiments communaux pour un montant de 3 308.20 € H.T. soit 3 969.84 € T.T.C. (facture n°123204 en date du 11/04/2018)
- WESCO- Mobilier pour Poil de Carotte pour un montant de 588.97€ H.T soit 706.77 € T.T.C (facture n°IW922476 en date du 16/04/2018)
- AMDB- Casiers à cartables Poil de Carotte pour un montant de 3 031.13€ H.T soit 3 637.36 € T.T.C (facture n°00003365 en date du 20/04/2018)
- DECATHLON- Jeux sportifs pour Poil de Carotte pour un montant de 143.63€ H.T soit 172.36 € T.T.C (facture n°97296063 en date du 25/04/2018)
- BEBE 9- Matériel Galipette pour un montant de 104.98€ H.T soit 125.97 € T.T.C (facture n°V180425.0792 en date du 25/04/2018)

- GABARD- Bandes affichages périscolaire pour un montant de 150.00€ H.T soit 180.00 € T.T.C (facture n°20180419 en date du 27/04/2018)
- DFC2- Outillages service technique pour un montant de 959.00€ H.T soit 1150.80 € T.T.C (facture n°018041792 en date du 30/04/2018)
- King Jouets – Acquisition de jeux dans le cadre de l'aménagement dans le nouveau bâtiment, pour le service Périscolaire, pour un montant de 334,88 € H.T. soit 402,10 € T.T.C. (facture n°0148/083543 du 04/02/18)

Aussi, Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation d'inscrire ces dépenses en section d'investissement du Budget de l'Exercice 2018.

Après en avoir délibéré, par vote à mains levées et à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

DONNE son accord à ce que les factures soient imputées aux comptes 2183 et 2188 en section investissement du Budget de l'exercice 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à payer ces factures en section d'investissement du budget principal 2018.

INFORMATIONS ET COMPTES-RENDUS DIVERS

Sylvain SENECAILLE pour la commission Communication

La distribution du prochain numéro du Christo'Mag est prévue pour la mi-juin.

Françoise VALETTE-BERNIER pour la commission Affaires sociales et vie scolaire

Bâtiment Périscolaire :

Le nouveau bâtiment de Poil de Carotte a ouvert le lundi 14 mai 2018, les premiers retours sont positifs. L'environnement est moins bruyant. Les enfants, les parents et les animateurs sont ravis. Les Portes Ouvertes se dérouleront le samedi 9 juin 2018 de 10h30 à 13h00 avec l'inauguration du bâtiment à 10h00.

A compter de la rentrée scolaire 2018-2019, les rythmes scolaires sont modifiés, avec le retour à la semaine de 4 jours pour les 2 écoles de la Commune.

Un vide-grenier est organisé par l'Association des Parents d'Elèves (APE) de l'école publique Victor Schoelcher au centre aéré le Dimanche 27 mai 2018.

Le don du sang aura lieu le mardi 29 mai 2018 à la Salle des Fêtes de 16h30 à 19h30.

Les élections du nouveau Conseil Municipal des Enfants se dérouleront le mardi 5 juin 2018 dans la salle du Conseil Municipal.

Les assistantes maternelles de Galipette organisent leur fête annuelle le vendredi 8 juin 2018 à la Salle du Théâtre.

Alain BREMOND pour la commission Urbanisme et Voirie

SCOT

Les élus de l'Agglomération du Choletais sont en cours d'élaboration de leur Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). À travers ce document se déclinent tous les chapitres de votre quotidien : habitats, commerces, déplacement, loisirs... Le SCoT organise le territoire, favorise son développement tout en préservant les équilibres naturels.

Le diagnostic du territoire finalisé en 2017 a permis d'identifier les besoins et les enjeux, au regard des forces et des faiblesses du territoire. En 2018, vient maintenant le temps du projet politique d'urbanisme qui précise les objectifs que devra poursuivre le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), en cours d'élaboration également.

Les réunions publiques sont organisées le vendredi 1^{er} juin à 19h00 à l'Hôtel d'Agglomération, Salle Paul Valéry à Cholet et le jeudi 7 juin à 19h00 à la Salle commune des loisirs, Place du Maréchal Leclerc à Lys-Haut-Layon (Vihiers).

Lotissement de la Vigne

Les travaux de finition sont terminés. La réception du chantier aura lieu le mardi 22 mai 2018.

Travaux en cours

Les travaux de rénovation du parking de la pharmacie devraient être terminés fin mai.

Un aménagement à proximité de la salle de sports va être réalisé pour l'évacuation des eaux pluviales.

L'enrobé du parking de la Fontaine a été refait et les massifs seront revus.

L'aménagement du parvis de la salle du Conseil Municipal est en cours.

Les travaux d'enfouissement des réseaux et le passage de la fibre optique sont en cours à Saint Lazare. Vendée Numérique sous-traitant d'Orange réalise l'installation. Les travaux pour l'installation de la fibre optique sur la Commune sont prévus pour 2019. Il y aura 4 armoires installées, ce qui représente 400 habitations par armoire.

Joëlle OLIVIER pour la commission Vie Culturelle

Fête de la Musique

La 4^{ème} édition de la Fête de la Musique aura lieu le samedi 16 juin 2018. Une scène sera installée à côté de l'église avec 4 groupes qui se représenteront. La soirée sera animée par un DJ. Patrice Jounier, accordéoniste fera sa représentation à la Salle du Théâtre.

Un travail a été réalisé avec les commerçants afin de proposer frites et sandwiches ainsi qu'une formule repas avec moules/frites pour 7€, à réserver auprès du Paloma ou à la Boucherie du Coin.

Théâtre

L'Assemblée Générale de l'association du théâtre aura lieu le vendredi 25 mai 2018 à la salle Jean Baptiste Vigneron à 20h30.

Les inscriptions pour le théâtre jeunes auront lieu le mercredi 6 juin 2018 de 18h00 à 19h30 à la salle Jean Baptiste Vigneron.

L'Assemblée Générale de l'ACLI aura lieu le mercredi 30 mai 2018.

Gaëtan BOUFFARD pour la commission Sports et Jeunesse

Une compétition interne de Gym les Libellules est organisée le samedi 26 mai 2018 toute la journée à la salle de sports.

La finale de basket de challenge de l'Anjou des U15 masculins de l'ECB aura lieu le samedi 26 mai 2018 à Montjean sur Loire à 16h30 contre Juigné sur Loire.

Les randonnées cycliste et pédestre « la Christophorienne » se déroulera le dimanche 27 mai 2018.

Le match de foot pour la montée en région aura lieu le dimanche 27 mai 2018 au stade de la Commune à 15h00 contre Le Longeron.

Les 80 ans du basket se dérouleront le samedi 2 juin 2018 dès 13h30 à la salle de sports.

La fête nationale du tennis se déroulera le samedi 9 juin 2018.

Henry RENOUL pour la commission Environnement et cadre de vie

Une réunion aura lieu le jeudi 17 mai 2018 à Torfou concernant la rénovation de la ligne SNCF Cholet/Clisson.

A compter du 4 juin 2018, la collecte des déchets est modifiée. Tous les emballages seront recyclés et devront être déposés dans la poubelle jaune. La collecte des ordures ménagères se déroulera 1 fois tous les 15 jours (et non plus une fois par semaine).

Le passage du Tour de France le 9 juillet prochain à Cholet va perturber la circulation des transports en commun. La ligne de bus n°16 passant par Saint Christophe du Bois sera notamment supprimée le 9 juillet.

L'éco pâturage a été mis en place au lotissement de la Vigne avec la présence de 4 moutons de race Racka. Pour rappel, il est interdit de leur donner de la nourriture.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 11 juin 2018 à 20h00.

Pour extrait conforme,

